



coopérer et participer
guide de la création
d'entreprise en scop

la démocratie nous réussit

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES
POITOU-CHARENTES

PREFACE

Ce guide a été écrit pour tous ceux qui veulent créer, reprendre une entreprise sous forme coopérative et plus particulièrement sous forme de Scop (société coopérative et participative) ou Scic (Société coopérative d'intérêt collectif). La création d'une entreprise sous forme coopérative suit le cheminement classique de toute création d'entreprise avec cependant une intention initiale radicalement différente: la volonté d'inscrire cette démarche au sein de l'économie sociale et solidaire, la volonté non pas de s'enrichir à tout prix mais de vivre mieux et d'inscrire cette création dans le cadre global d'une responsabilité sociale partagée.

C'est pourquoi la première partie de ce guide est consacrée à la définition des principes coopératifs et à la nécessaire réflexion des co-entrepreneurs sur leur application pratique au sein de leur projet. Des tableaux comparatifs des statuts Scop et Scic aux statuts des Sociétés à Responsabilité Limitée classiques et des Sociétés Anonymes classiques sont proposés afin de permettre aux co-entrepreneurs de valider ou non le statut coopératif de leur projet.

La deuxième partie présente l'utilité de la construction d'un plan d'affaires et le modèle retenu pour la création de coopératives ainsi que quelques conseils pour recueillir les informations nécessaires à l'élaboration de votre projet.

La troisième partie, intitulée « construire le plan d'affaires », comprend deux blocs:

- les choix stratégiques, subordonnés aux valeurs coopératives ;
- la gestion des ressources, consacrée aux décisions fonctionnelles et opérationnelles qui découlent des grands choix stratégiques identifiés précédemment.

La quatrième partie est consacrée aux étapes de la création juridique : rédaction définitive des statuts, constitution du dossier à présenter au centre de formalités des entreprises.

La cinquième partie met l'accent sur l'après création et le rôle que peut jouer le mouvement coopératif pour éviter les embûches des premières années.

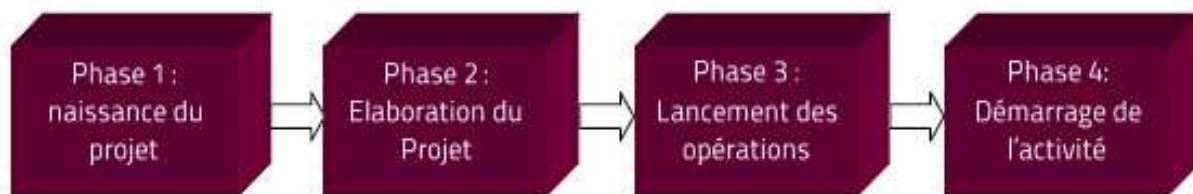
Enfin nous ne pouvons conclure cette préface sans attirer votre attention sur le fait que ce guide dont le but est de vous aider à identifier les différentes étapes clés de la création d'une entreprise en coopérative ne peut se substituer à l'accompagnement création des délégués régionaux de l'Union Régionale des Scop qui vous feront partager leur expérience et vous permettront de rencontrer également des coopérateurs et coopératrices ayant vécu ce parcours de création et qui ont construit au quotidien la vie coopérative de leur entreprise.

INTRODUCTION	Page 7
Comment définir la coopérative ?	Page 7
Les principes coopératifs	page 7
La Scop	page 9
La Scic	page 10
Des formes juridiques spécifiques	page 12
Un réseau solidaire	page 14
LA CREATION D'UNE SOCIETE COOPERATIVE	Page 17
Pourquoi élaborer un plan d'affaires coopératif	page 17
La recherche et l'analyse d'informations riches et variées	page 20
CONSTRUIRE LE PLAN D'AFFAIRES	Page 25
Les choix stratégiques	Page 27
L'équipe solidaire, porteuse de valeurs communes	page 27
L'idée entrepreneuriale	page 34
L'analyse de l'environnement	page 36
L'analyse du marché	page 39
La synthèse des choix stratégiques	page 43
La gestion des ressources	page 45
Le plan marketing	page 45
Le plan des opérations	page 48
Le plan des ressources humaines	page 51
Le plan de gestion environnementale	page 53
Le plan de gouvernance coopérative	page 57
Le plan de gestion des risques	page 62
Le plan de financement	page 64
Le calendrier de réalisation	page 68
La finalisation du plan d'affaires coopératif	page 69
LA CREATION JURIDIQUE	page 71
LE SUIVI POST CREATION	page 81

Extrait du guide création page 13

Les 4 phases du projet coopératif

Tout projet coopératif se construit en partenariat avec l'Union Régionale des Scop qui proposera aux créateurs une convention détaillant les différentes étapes et le plan de financement de ces prestations. Quelque soit la typologie des projets (ex-nihilo, transmissions d'entreprises, transformations d'associations, reprises d'entreprises en difficulté), la démarche de création d'une Scop repose sur les 4 phases suivantes :



Phase 1 : Naissance du projet coopératif au cours de laquelle il faut vérifier l'adéquation de l'équipe au projet.

Phase 2 : Co-élaboration du projet au cours de laquelle il faut vérifier la cohérence du projet avec le marché et les moyens à mettre en œuvre.

Les étapes 1 et 2 se traduisent par l'élaboration du plan d'affaires coopératif qui fera l'objet du chapitre suivant.

Phase 3 : Lancement des opérations qui se concrétise par la création juridique, le déblocage des financements, la mise en place des moyens de production et les premières concrétisations de commandes clients

Phase 4 : Démarrage de l'activité au cours duquel il faut contrôler la montée en régime de l'entreprise par la mise en place d'outils de gestion adaptés et l'aider à maîtriser l'application de sa stratégie par l'appui si nécessaire de dirigeants de Scop expérimentés.

Extrait du guide création page 17

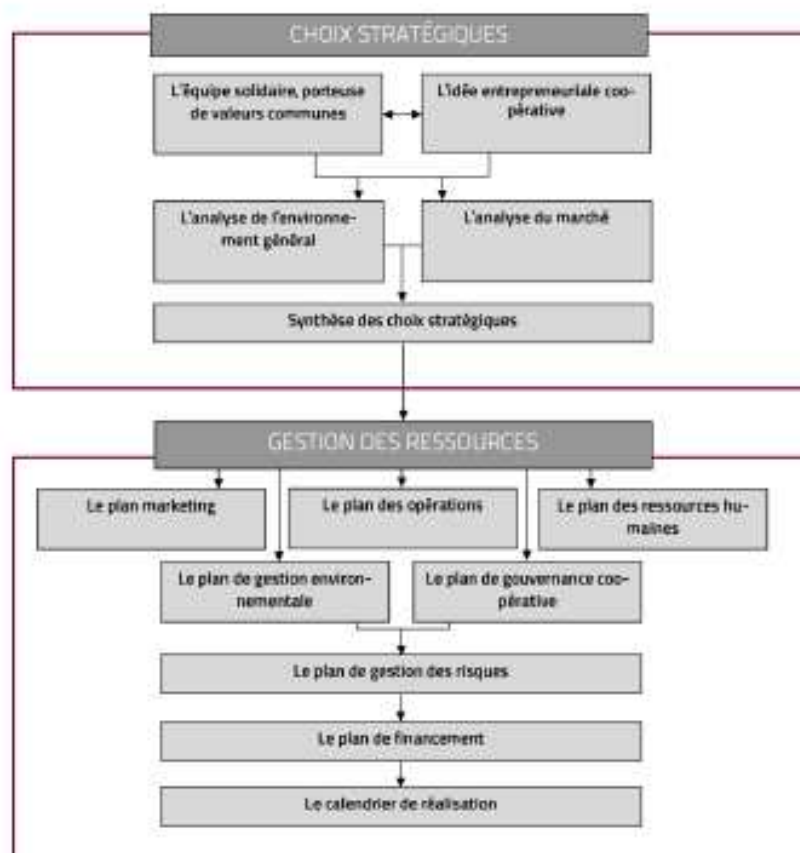
Schéma général du plan d'affaires coopératif

Les modèles de plans d'affaires sont multiples et une abondante bibliographie existe sur le sujet. Celui que nous vous proposons a été élaboré initialement par trois universitaires québécois (M. A. Belley, M. L. Dussault, Mme S. Laferté) puis complété pour la création de coopérative par M. G. St Pierre (professeur de management, université de Sherbrooke). C'est ce modèle que nous avons adapté et que nous conseillons lors de créations ou reprises. De fait, nous croyons qu'il est relativement complet et qu'il saura vous aider tout au long de la rédaction et de la planification de votre projet. N'hésitez pas cependant à l'adapter.

Le modèle comporte deux blocs principaux. Le premier traite des différents aspects du positionnement stratégique de la future coopérative. Le second traite des plans de gestion des ressources qui découlent de ces choix stratégiques. Ce modèle de plan d'affaires est applicable à tout projet d'affaires coopératif.

Par qui doit-il être rédigé ? Créez au sein des futurs associés un comité de pilotage chargé de l'élaboration du plan d'affaires, comité rendant compte périodiquement au reste du groupe de l'état d'avancement des travaux pour valider les hypothèses.

L'appui par des conseillers externes est le plus souvent nécessaire et recommandé mais globalement le plan d'affaires ne peut être sous-traité car c'est avant tout votre projet et c'est vous seuls qui le défendez et le ferez vivre.



Extrait du guide création page 64

Le logiciel Creascop pour simuler vos hypothèses

Le plan de financement

Partie intégrante du plan opérationnel, le plan de financement a pour objectif de simuler la rentabilité et les besoins financiers de votre projet.



Pour faciliter les différentes hypothèses prévisionnelles tant en exploitation qu'en financement ayez recours à une application dédiée. Nous vous proposons d'utiliser **Creascop** ou **Créascic**, applicatif sur Excel et Word créé spécifiquement pour les projets en coopérative.

Creascop et **Créascic** dispose d'un simulateur financier et permet d'étudier différentes hypothèses et notamment d'étudier les conséquences d'une sous réalisation de chiffre d'affaires prévu répondant ainsi au besoin d'élaborer un plan de gestion des risques.



L'objectif de cet exercice est de vous permettre d'obtenir les états financiers

prévisionnels nécessaires à l'appréciation de votre projet, c'est-à-dire le compte de résultat, le bilan, le plan de financement et le plan de trésorerie.

Ainsi, vous allez devoir, à partir de la synthèse de vos choix stratégiques, et des plans de gestion des ressources établis préalablement, renseigner :

- votre chiffre d'affaires
- les coûts de matières premières
- le montant des charges externes (location, assurance, honoraire, transport, publicité, ...)
- les impôts et taxes
- les frais de personnel (Salaires bruts et charges sociales)
- le montant de vos investissements et leur durée d'amortissement
- le montant de vos apports
- le montant de vos financements extérieurs
- les éléments relatifs au cycle d'exploitation

Dans le but :

- D'évaluer la rentabilité de la coopérative, en identifiant le résultat prévisionnel de votre coopérative, c'est-à-dire la différence entre les produits et les charges constatés au cours d'une période donnée.
- De mesurer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR), c'est-à-dire le décalage de trésorerie provenant de votre activité;

Le BFR correspond aux sommes d'argent que la coopérative va devoir avancer pour financer son

activité et qu'elle ne pourra récupérer qu'une fois ses factures émises et payées. Le BFR dépend entre autre de la rotation des stocks, des délais de paiement accordés aux clients et des délais de paiement obtenus après des fournisseurs.

- De maîtriser l'équilibre financier:



guide et logiciel sont disponibles sur :
<http://www.scop-poitoucharentes.coop>

> Pour les créateurs d'une entreprise coopérative (Création, reprise, transmission, transformation)



Livre 80 pages, édité par Gescop

Prix 15 €



Livre 92 pages, édité par Gescop

Prix 15 €



Logiciel compatible PC, édité par Gescop

Prix 30 €



Sur le site de Paypal cliquez sur "Payez par carte bancaire sans ouvrir de compte PayPal" si vous n'avez pas de compte.